



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 17/05/2023

Date d'affichage : 17/05/2023

*DELIBERATION N° 043/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal aménagée dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Patricia PICHARD – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Robert TARDA donne pouvoir à Jean PEZIN
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Christine BACHES donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à François RALLO
- Yannick CALLAREC donne pouvoir à Cosme DILME
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Cosme DILME

OBJET : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet et d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet.

M. le Maire rappelle que les lignes directrices de gestion de la collectivité instaurées par la loi n° 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique, tendent à encourager la nomination des agents méritants, disponibles et/ou ceux réussissant les concours et examens professionnels auxquels ils se présentent.

Il indique qu'il conviendrait de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'attaché territorial et un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet pour nommer un agent contractuel reçu au concours d'attaché et un agent méritant du service « Enfance-Jeunesse ».

Par suite, M. le Maire propose, d'une part, de créer un poste d'attaché territorial et un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, à temps complet, d'autre part, de l'autoriser à signer tout document utile dans cette affaire.

Le conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet au 3^{ème} échelon (IB : 499-IM : 430), d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe (IB : 401 et IM : 363-9^{ème} échelon-Echelle C1) à temps complet, tels que figurant sur le nouveau tableau des effectifs communaux joint à la présente délibération ;

- **Autorise** M. le maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

François RALLO

Publication le : **31 MAI 2023**